

Programme

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est un diplôme de niveau 3 reconnu par le Ministère de l'Education Nationale.

Il permet de travailler auprès des jeunes enfants de 0 à 6 ans en structures collectives ou à domicile.

Ce diplôme permet d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour accompagner le jeune enfant dans son développement physique, affectif, social et cognitif.

Auréa Parcours vous accompagne tout au long de votre parcours de formation.

Celle-ci se réalise en synchrone avec des cours en visio réguliers et en asynchrone avec un travail en autonomie grâce au cours disponible sur la plateforme. Vous progressez à votre rythme, avec un accompagnement personnalisé



LA FORMATION EST REPARTIE EN 3 BLOCS DE COMPETENCES

BLOC I- ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

465H

T1 - Recueillir les informations, s'informer sur
les éléments du contexte et de la situation
professionnels à prendre en compte

115H

T2 - Adopter une posture professionnelle
adaptée

90H

RC1 - Mettre en oeuvre les conditions
favorables à l'activité libre et à
l'expérimentation dans un contexte donné

30H

RC2 - Mettre en oeuvre des activités d'éveil en
tenant compte de la singularité de l'enfant

80H

RC3 - Réaliser les soins du quotidien et
accompagner l'enfant dans ses apprentissages

110H

RC4 - Appliquer des protocoles liés à la santé
de l'enfant

40H

T3 - Établir une relation privilégiée et sécurisante
avec l'enfant
20H

T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs
concernés dans un but de cohérence, d'adaptation
et de continuité de l'accompagnement
35H

RS 1 - Assurer une assistance pédagogique au
personnel enseignant
40H

RS2 - Assurer des activités de remise en état des
matériels et locaux en école maternelle
20H

BLOC 3 - EXERCER SON ACTIVITE EN
ACCUEIL INDIVIDUEL

210H

T5 - Organiser son action

20H

RS3 - Négocier le cadre de l'accueil

30H

RS4 - Assurer les opérations d'entretien du
logement et des espaces réservés à l'enfant

25H

RS5 – Elaborer des repas

135H

Conditions du passage à l'examen

Le candidat devra s'assurer de valider la totalité des stages demandés par le rectorat dans les 2 secteurs d'activité complémentaires. A savoir 14 semaines ou 448H de stage au total. Il est fortement conseillé que le stage dure au minimum 3 semaines afin d'acquérir les compétences nécessaires au passage des épreuves.

Exemple: un candidat qui sera en stage en crèche tout au long de la formation devra **OBLIGATOIREMENT** faire un stage en école maternelle pour que ses stages soient validés par le rectorat. Et inversement.

Le candidat devra obtenir le SST (sauveteur secouriste du travail) ou le PSC avant le passage de l'examen.

Le candidat devra suivre les modalités d'inscription
Des échéances sont donnés par le rectorat
et ne sont pas modifiables

